

Principes de droit public

Année 2013- 2014

« Le phénomène constitutionnel »

Prof. Denis Baranger

LEÇON N° 2 : LE POUVOIR CONSTITUANT

Introduction

- * Qu'est-ce qu'une « théorie » juridique ?
- * La « théorie » du pouvoir constituant
- * Comment aborder cette « théorie » ?

I. Une « grille de lecture » : le pouvoir constituant comme ensemble de problèmes

- * Les composantes du « cocktail ».
- * L'opération constituante.
- * Les transitions constitutionnelles.

II. Deux réponses nationales : États-Unis et France

- * La « théorie » américaine du pouvoir constituant
- * La théorie française du pouvoir constituant

III. Deux points de vue relatifs au pouvoir constituant

A) Le point de vue de l'acte constituant

1. La logique de l'acte constituant

- a) La théorie de l'acte constituant repose sur une distinction entre constitution et gouvernement.
- b) Le pouvoir constituant envisagé comme pouvoir : la position de Sieyès
 - Le pouvoir constituant comme pouvoir
 - La distinction pouvoir constituant / pouvoir constitué
- c) La démarcation avant/après

2. De certaines difficultés inhérentes au point de vue de l'acte constituant.

- Mutabilité vs immutabilité
- Pureté du pouvoir constituant vs impureté de l'opération constituante
- Acte constituant vs pouvoir de révision
- L'illégalité de l'opération constituante

3. Une interprétation : l'acte constituant comme préfiguration du type de pouvoir propre à chaque constitution

B) Le point de vue de la mutation constitutionnelle

IV. Une proposition d'interprétation

- * L'autorité constituante : pouvoir constituant et « We the people »
- * Le constituant et l'instituant.